



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSS MSSA

Réunion du 24 novembre 2022

Sommaire

Présentation DREAL

Point sur les mesures foncières
et les travaux prescrits par le
PPRT

Actualités : actes administratifs,
inspections

Présentation MSSA

Bilan annuel des actions engagées en
matière de prévention des risques
chroniques et accidentels

Modifications du site, projets

Incidents et enseignements

Echanges

Point sur les mesures foncières du PPRT

Droit au délaissement échu depuis décembre 2021.

Sommes consignées sur le compte de la caisse des dépôts à déconsigner et à restituer aux cofinanceurs.

Point sur les travaux prescrits par le PPRT

Convention OPAH (CCCT) d'accompagnement des riverains échue depuis juillet 2021.

79 riverains accompagnés par l'OPAH.

Accord de la DGPR pour poursuivre l'accompagnement pour les 9 logements résiduels en cas de sollicitation pour la réalisation des travaux avant le 31/12/2023 (amendement Sénat : délai de réalisation des travaux prescrits par les PPRT repoussé de fin 2020 au 31 décembre 2023 pour les PPRT approuvés avant le 1er janvier 2016).

Modalités à définir au cas par cas en cas de demande.

Actes administratifs depuis la dernière CSS

- AP du 16 mai 2022 : liquidation partielle de l'astreinte journalière pour l'élimination des résidus
- APMD du 18 juillet 2022 : remise de l'étude séisme
- APMD du 16 novembre 2022 : remise de l'IEM – ERS
- AP du XX/XX/2022 : remise de l'étude de dangers consolidée

Inspection du 21 décembre 2021

- **Explosion à l'hydrolyse des résidus du 19/12/2021 vers 21h15**
Forte détonation avec dégagement de fumées

Absence de constat de dysfonctionnement des barrières techniques de protection : enceinte blindée avec toit grillagé soufflable, anémomètres pour vérifier la ventilation suffisante du local, débit d'eau asservi à montée en température, supervision

Inspection du 21 décembre 2021

→ **Explosion à l'hydrolyse des résidus du 19/12/2022 vers 21h15**

3 non-conformités relevées :

→ information tardive de l'inspection (pas d'alerte de l'astreinte DREAL)

→ insuffisance de l'analyse des risques (événements initiateurs à compléter notamment)

→ mode opératoire insuffisant et inadapté, à compléter :

- introduction de quantités limitées de produits,
- risque hydrogène lié aux opérations et les mesures de protection,
- nécessité d'attendre le refroidissement des culots avant hydrolyse,
- non mise à l'hydrolyse des culots brisés (trop réactifs),
- prise d'échantillons sur chaque conteneurs de culots.

Inspection du 21 décembre 2021

→ **Explosion à l'hydrolyse des résidus du 19/12/2022 vers 21h15**

Réponses de l'exploitant : non conformités levées, réponses aux observations satisfaisantes

Causes identifiées :

- culots trop chaud ou brisés
- mauvais positionnement du jet d'eau
- panier en mauvais état / accumulation d'eau
- culots trop chargés en sodium

Plan d'actions mis en place, baisse constatée du nombre d'incidents à l'hydrolyse (dernière début mars dernier)

Inspection du 8 février 2022 – air - eau - sécheresse

→ Air

- Rappel concernant la transmission des résultats de la surveillance des rejets atmosphériques
- Contrôle inopiné du mois d'août 2021 : non-conformité en poussières pour la tour Socrématic, non-conformité en Vanadium pour la tour à soude Vanadium
- Mise en conformité des axes de mesure et des trappes des fours Manguin, Comessa, Monsanto et de la tour d'assainissement de l'usine haute

→ Eau - sécheresse

- Mettre en place, sous 2 mois :
 - un relevé journalier pour le prélèvement dans l'Isère
 - et un relevé hebdomadaire pour le prélèvement d'eau potable.
- Vérifier et enregistrer la consommation spécifique (45 m³/t de sodium produite)

Inspection du 8 février 2022 – air - eau - sécheresse

→ Eau - sécheresse

- Établir un bilan chiffré détaillé des flux d'eau prélevés et rejetés à l'Isère
- Examiner la possibilité de mettre en place un dispositif de mesure du débit en sortie du rejet global usine
- Déterminer les mesures de restrictions d'usages de l'eau additionnelles spécifiques pour chacune des périodes de sécheresse, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral cadre « sécheresse » pour la Savoie du 2 juin 2022
- Actualiser le plan de surveillance des rejets aqueux en fonction des résultats de l'étude d'interprétation de l'état des milieux IEM et de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié

Inspection du 7 juillet 2022 - Sous-traitance (action nationale / régionale), incident de juin 2022

- Suite de la visite du 21 octobre 2021 : finaliser la rédaction des fiches de vie de Mesures de Maîtrise des Risques Techniques
- Gestion des entreprises extérieures réalisée de manière satisfaisante sur le site.
- Très peu de sous-traitance pour les opérations sur les Mesures de Maîtrise des Risques
- Modifier la gestion des permis de feu en :
 - apposant le document "permis de feu" sur la zone concernée
 - traçant la vérification de l'absence de feu couvant par le chef d'atelier
 - exercices d'évacuation / mise à l'abri à programmer
- Retour sur l'incendie du 14 juin 2022 : feu d'huile sur un conteneur de sodium suite à la fermeture de la vanne du circuit d'huile et montée en pression ; mauvaise coordination production / maintenance

Inspection du 14 octobre 2022 – canalisation – appareils à pression

Canalisations

- plan de surveillance des canalisations en place suivant les types de tuyauteries
- contrôle d'une portion du chloroduc : confirmer la présence du détecteur chlore non visualisé sur la portion
- améliorer le suivi des « demandes d'intervention » émises suite aux contrôles en précisant ce qui a été réalisé dans la GMAO
- sodioduc : contrôle bi-mensuel visuel uniquement, à renforcer ?

Appareils à pression

- liste réglementaire tenue à jour, quelques compléments à prévoir : régime de surveillance, 2 lignes non remplies, vérifier les groupes froids
- contrôle par sondage de plusieurs équipements : une remarque sur l'absence de mention du disque de rupture dans les rapports de vérification

Contrôle inopiné AIR – 30 août au 3 septembre 2021

Non-conformités :

- poussières pour la tour Socrématic (7 mg/m³ pour VLE 5 mg/m³)
- vanadium pour la tour à soude Vanadium (3,46 mg/m³ pour VLE 3 mg/m³)

Contrôle inopiné Tours aéroréfrigérantes - 2 novembre 2022

Conforme pour les 3 circuits

Information des populations

Dispositif FR-ALERT

Sensibilisation - journée de la résilience du 13 octobre 2022

Campagne d'information des populations (2023)

Exercice PPI (2023)